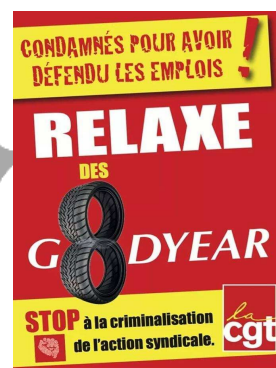




ETAT D'URGENCE SOCIAL



Le 26 janvier 2016, 1075 Eboueurs soit 43,50 % et 97 TSON soit 25,13 % en grève ; au niveau de la Direction de la Propreté de l'Eau (avec nos collègues et camarades Egoutiers, TSOA, Conducteurs, Adjoints Techniques, Maitrise) ce sont 1491 grévistes soit 37,90 % pour l'augmentation de la valeur du point d'Indice, contre PPCR et pour nos revendications locales.

Dans le cadre du préavis de grève déposé par les Syndicats CGT Nettoyement, Egouts, EVSPC (Fossoyeurs, TSOF), nous avons été reçus par les Directeurs de la DRH et de la DPE. En conclusion, et après avoir défendu l'ensemble des revendications, le Directeur de la DRH est prêt à discuter de toutes nos revendications sans aucun tabou.

La 1^{ère} réunion sur les reclassements indiciaires et déroulements de carrière des Eboueurs, Egoutiers, Fossoyeurs, TSON/A/F aura lieu le 10 février 2016.

Au plan national, la journée d'action du 26 janvier fera date : elle a rassemblé la plus forte mobilisation dans la Fonction publique depuis l'élection de François Hollande.

Avec des premiers taux de grévistes qui atteignent les 30%, voire les dépassent, et avec entre 130 et 150 000 manifestants, c'est la confirmation du profond mécontentement des agents et du bien-fondé de cette initiative.

Pour la CGT, c'est une raison de plus pour poursuivre et renforcer la mobilisation pour le pouvoir d'achat et le service public, contre l'austérité et les réformes régressives.

Si le gouvernement envisage à ce stade un niveau d'augmentation faible, il n'en est pas moins contraint de reconnaître qu'il ne peut plus maintenir le gel du point. Avec les personnels, dans l'unité la plus large, la CGT va donc continuer d'agir pour obliger le gouvernement à faire des propositions sur le pouvoir d'achat conformes aux légitimes attentes des fonctionnaires et agents publics, tout en maintenant nos exigences en matière d'emploi, de conditions de travail, de missions publiques.

La CGT, attentive aux développements interprofessionnels qui pourraient voir le jour – et qu'elle souhaite, la CGT fonction publique estime d'ores et déjà que le premier jour des négociations salariales doit être placé directement sous la pression du rapport de forces et donc constituer une nouvelle étape du processus de mobilisation unitaire.

Le 27 janvier 2016, les organisations syndicales de la Fonction publique CGT, FO et Solidaires, se sont réunies, elles se félicitent de la mobilisation organisée le 26 janvier 2016.

Elles tiennent à remercier l'ensemble de leurs militants et adhérents ainsi que tous les fonctionnaires et agents publics qui ont répondu largement à leur appel.

Dans un contexte difficile d'état d'urgence, nos organisations syndicales considèrent qu'il était indispensable, à la veille du rendez-vous salarial, de rappeler l'opposition des personnels à la politique d'austérité et aux différentes réformes régressives. Elles réaffirment la nécessité de renforcer l'emploi public.

Elles contestent les différents chiffres présentés par le gouvernement qui sous-estime, encore une fois, les taux de grévistes et l'ampleur de la mobilisation. Ce trucage démontre la rupture forte qui existe entre les différents ministres en charge du Secteur public et les fonctionnaires et agents publics.

Fortes de cette mobilisation qui démontre que le syndicalisme revendicatif reflète une vraie attente des personnels, nos trois organisations syndicales ont décidé de continuer à peser de manière unitaire sur le rendez-vous salarial.

Le jour de l'ouverture des négociations (dont la date n'est pas encore connue), elles appelleront à une nouvelle étape de mobilisation.

Tout en rappelant au gouvernement que la balle est dans son camp, elles réitèrent leurs revendications :

- ✓ Augmentation franche et immédiate de la valeur du point d'indice et rattrapage des pertes subies.
- ✓ Arrêt des suppressions de postes et recrutement pour un service public de qualité.
- ✓ Arrêt des réformes (collège, territoriales et santé...).
- ✓ Renforcement du statut général et des garanties collectives.

Considérant que le 26 janvier 2016, d'autres secteurs se sont associés ou ont soutenu la grève des fonctionnaires et agents publics, elles constatent que les revendications sur les salaires, l'emploi et les restructurations sont partagées largement au-delà de la sphère publique.

Pour les Organisations Syndicales dans l'action le 26 janvier, la préparation d'une réponse interprofessionnelle face à cette politique d'austérité doit être envisagée.

Les trois Organisations Syndicales ont décidé de se rencontrer à nouveau le 10 février prochain, en invitant les Organisations qui partagent notre démarche revendicative, pour amplifier le combat unitaire.

Le 4 février 2016 ACTION POUR LA RELAXE DES 8 SYNDICALISTES GOODYEAR Pour les droits et défense des libertés individuelles et collectives

Le mardi 12 janvier 2016, le Tribunal d'Amiens a rendu son jugement concernant nos huit camarades «ex Goodyear» poursuivis par le Procureur de la République pour «séquestration».

Le Procureur de la République a décidé de poursuivre nos huit camarades, alors même que l'entreprise avait abandonné toutes les plaintes.

Le juge vient de prendre la décision de suivre le Procureur de la République en condamnant huit représentants des salariés de Goodyear à vingt-quatre mois de prison dont neuf mois fermes ! Avec cinq années de mise à l'épreuve.

C'est un véritable scandale et une atteinte grave aux libertés syndicales !

Cette condamnation s'inscrit dans un mouvement sans répit de criminalisation de l'action syndicale, qui s'accroît jour après jour.

Après Les affaires judiciaires des «Cinq de Roanne», des «Cinq d'EDF-GDF», l'Inspectrice du Travail à Amnecy poursuivie par Téfal et condamnée, de Chartres, du Havre, de Villefranche-sur-Saône, de la Caisse d'Épargne de l'Île de France, des salariés d'Air France mis en garde à vue, une nouvelle étape a été franchie avec ceux de Goodyear.

Le gouvernement porte une forte responsabilité dans la criminalisation de l'action syndicale. Cela confirme nos craintes depuis la promulgation de l'état d'urgence, sur le respect des libertés individuelles et collectives fondamentales.

Ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées avec une telle violence.

Les problèmes sociaux et sociétaux portés par la crise ont été abandonnés au jeu des tensions, des rapports de force.

Dans ce contexte, un grand nombre d'acteurs de la société civile mobilisés pour la justice et la défense des droits, sont victimes d'une stratégie de criminalisation de leur engagement.

Certains sont sanctionnés pour avoir manifesté dans la rue. Certains sont poursuivis pour des raisons de pure opportunité, d'autres enfin sont sanctionnés pour avoir exprimé une colère sociale accumulée à force d'injustices et de déni de leurs droits à vivre dignement notamment en voulant préserver leur emploi.

Ces femmes, ces hommes, se voient aujourd'hui jugés, condamnés, stigmatisés, alors même que l'action collective, l'engagement citoyen est plus que jamais nécessaire pour défendre notre contrat républicain, l'égalité des droits et l'intérêt général.

La CGT est attachée à la justice, à l'exercice serein du droit. C'est dans cet état d'esprit qu'elle porte l'exigence d'une loi d'amnistie, à laquelle le gouvernement reste sourd, concernant les condamnations pénales, les sanctions disciplinaires et l'arrêt des poursuites en cours, en relation avec les mouvements sociaux et l'activité syndicale et revendicative, survenus après le 17 mai 2002, date d'effet de la dernière loi d'amnistie.

**Le syndicat CGT du Nettoyement appelle les Eboueurs et TSON à participer
le 4 février 2016 de 11h00 à 14h00 au rassemblement Place de la Nation**

Un préavis de grève a été déposé.

Syndicat C.G.T. du Nettoyement des Services Publics Parisiens Bureau 214
3, rue du Château d'Eau Paris 10^{ème} Tel : 01.44.52.77.05 ou 25 Fax : 01.44.52.77.29.
courriel : cgtnettoyement@gmail.com Retrouvez tous nos tracts sur le site : www.us-cgt-spp.org
Ce matériel a été élaboré par les syndiqués et est distribué grâce aux cotisations syndicales CGT

Paris, le 01 février 2016